



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'AUDITORIUM JEAN-PIERRE MIQUEL A L'ASSOCIATION PRIMA LA MUSICA**      **DÉCISION N° DM-22-160**  
**EN DATE DU 05 MAI 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la demande de l'Association Prima La Musica représentée par son Président Monsieur Philip de la Croix et domiciliée à la Maison des associations 41/43 rue Raymond du Temple à Vincennes (94300), d'organiser un enregistrement, dans l'Auditorium Jean-Pierre Miquel du samedi 1<sup>er</sup> octobre au lundi 3 octobre 2022, de 9h à 17h, dans le cadre d'un partenariat avec la Folle Journée ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'Association Prima La Musica représentée par son Président, Monsieur Philip de la Croix et domiciliée à la Maison des associations 41/43 rue Raymond du Temple à Vincennes (94300), une convention de mise à disposition de l'Auditorium Jean-Pierre Miquel, du samedi 1<sup>er</sup> octobre au lundi 3 octobre inclus de 9h à 17h, pour un montant de 198,27 € TTC (cent quatre-vingt-dix-huit euros et vingt-sept centimes) correspondant aux frais de gardiennage pour la journée du dimanche 2 octobre 2022, afin d'organiser un enregistrement, dans le cadre d'un partenariat avec la Folle Journée.

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20220505-lmc1H9684H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 05/05/2022  
Date de Publication : 05/05/2022